

Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers du réseau collégial

Les objectifs du Programme de bourses d'excellence pour élèves étrangers en formation technique sont de soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement collégial québécois, d'attirer les meilleurs élèves étrangers en formation technique et de favoriser le maintien d'une offre de formation technique étendue, notamment en région.

Ce programme constitue également un moyen, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de participer à la création d'un nouvel espace économique pour le Québec et de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de relations internationales, d'immigration, d'emploi et de développement économique et régional.

► Clientèle visée et valeur des bourses

Ces bourses s'adressent en priorité aux élèves étrangers des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Inde et Japon) et des Amériques (Brésil et Mexique) et des pays en développement de la Francophonie, qui désirent poursuivre des études à temps plein dans un programme de formation technique menant à l'obtention d'un DEC. Les candidatures des élèves inscrits dans un programme présentant des perspectives d'emploi favorables seront privilégiées. La moitié des bourses sera réservée aux établissements des régions où une baisse d'effectif est observée.

La bourse est de 15 000 \$ par an. La durée maximale de cette bourse est de trois ans (neuf sessions).

En plus de la bourse, le Ministère offrira à toutes les boursières et à tous les boursiers de ce programme l'exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux étudiantes et étudiants étrangers.

► Budget et gestion du Programme

Le budget du Programme est de 705 000 \$ par année pour les trois premières années, soit de 2008-2009 à 2010-2011. Les sommes inutilisées peuvent être reportées, mais les sommes inutilisées à la fin de la troisième année, en 2010-2011, seront récupérées par le Ministère.

Cégep international administre le Programme pour le compte du Ministère, sur la base des orientations et des balises fournies. Il a le mandat de faire la promotion du Programme auprès des cégeps, de lancer l'appel à candidatures, de constituer les comités d'évaluation et de veiller à ce qu'ils respectent les critères d'évaluation et les règles d'éthique en usage, d'annoncer les résultats de l'attribution des bourses et de s'assurer du versement des bourses aux récipiendaires.

Le montant alloué par le Ministère servira exclusivement au versement de bourses aux élèves sélectionnés; il ne pourra servir au remboursement de frais de fonctionnement encourus par Cégep international pour l'administration de ce programme.

► Obligations de Cégep international

Le 30 novembre de chaque année, Cégep international devra transmettre au Ministère, à la Direction des affaires internationales et canadiennes, un rapport annuel faisant état, pour les trimestres d'automne, d'hiver et d'été précédents, des éléments suivants :

- les critères d'excellence utilisés lors de la sélection des boursiers;
- les données comprenant le code permanent des bénéficiaires, leur pays d'origine, l'établissement et le programme fréquentés;
- un état des résultats financiers pour l'année, incluant au moins un relevé des dépenses par établissement et le solde reporté.

► Date de tombée

► **21 mars 2011**

Le formulaire de présentation de projet est disponible sur le site www.cegepinternational.qc.ca Programmes gérés par Cégep international ●

Voir le site web de Cégep international pour vous assurer des dates de tombée et modalités de présentation des demandes : www.cegepinternational.qc.ca sous la rubrique *Programmes gérés par Cégep international*.

Annexe A

Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation technique

► Liste des pays prioritaires

Pays des marchés porteurs de l'Asie

CHINE

INDE

JAPON

Pays des marchés porteurs des Amériques

BRÉSIL

MEXIQUE

Pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie

ALBANIE	ÉGYPTE	MAURITANIE
BÉNIN	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE	MOLDAVIE
BULGARIE	DE MACÉDOINE	NIGER
BURKINA FASO	GABON	ROUMANIE
BURUNDI	GUINÉE	RWANDA
CAMBODGE	GUINÉE BISSAU	SAINTE-LUCIE
CAMEROUN	GUINÉE ÉQUATORIALE	SAO TOMÉ ET PRINCIPE
CAP-VERT	HAÏTI	SÉNÉGAL
CENTRAFRIQUE	LAOS	SEYCHELLES
COMORES	LIBAN	TCHAD
CONGO	LITUANIE*	TOGO
CONGO RD	MADAGASCAR	TUNISIE
CÔTE D'IVOIRE	MALI	VANUATU
DJIBOUTI	MAROC	VIETNAM
DOMINIQUE	MAURICE	

* *Pays observateur avec lequel le MELS a signé une déclaration d'intention en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique.*

Annexe B

► Liste des programmes menant au DEC considérés comme prioritaires

SECTEUR	CODE	TITRE DU PROGRAMME
01	410.Bo	Techniques de comptabilité de gestion
01	410.Co	Conseil en assurances et en services financiers
01	412.Ao	Techniques de bureautique
01	420.Ao	Techniques de l'informatique
02	152.Ao	Gestion et exploitation d'entreprise agricole
02	153.Ao	Technologie des productions animales
02	153.Bo	Technologie de la production horticole et de l'environnement
02	153.Do	Technologie du génie agromécanique
03	154.Ao	Technologie des procédés et de la qualité des aliments
03	430.Bo	Gestion d'un établissement de restauration
04	570.Co	Techniques de design industriel
05	233.Bo	Technique du meuble et d'ébénisterie
06	210.02	Techniques de génie chimique
06	210.Ao	Techniques de laboratoire
06	210.Bo	Techniques de procédés chimiques
07	221.Ao	Technologie de l'architecture
07	221.Bo	Technologie du génie civil
07	221.Co	Technologie de la mécanique du bâtiment
07	230.Ao	Technologie de la géomatique
08	145.Co	Techniques de bioécologie
08	147.Ao	Techniques du milieu naturel
09	243.Ao	Technologie de systèmes ordinés
09	243.Bo	Technologie de l'électronique
09	243.Co	Technologie de l'électronique industrielle
09	244.Ao	Technologie physique
09	280.Do	Techniques d'avionique
11	235.Bo	Technologie du génie industriel
11	235.Co	Technologie de la production pharmaceutique
11	241.12	Techniques de transformation des matières plastiques

suite à la page suivante ➤

Annexe B

Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation technique

SECTEUR	CODE	TITRE DU PROGRAMME
11	241.Ao	Technique de génie mécanique
11	241.Co	Techniques de transformation des matériaux composites
11	280.Bo	Techniques de construction aéronautique
12	190.Ao	Technologie de la transformation des produits forestiers
12	190.Bo	Technologie forestière
12	232.Ao	Technologie des pâtes et papiers
13	581.Co	Gestion de projet en communication graphique
14	241.Do	Technologie de la maintenance industrielle
15	271.Ao	Technologie minérale
16	270.Ao	Technologie du génie métallurgique
17	410.Ao	Techniques de la logistique du transport
18	571.Co	Commercialisation de la mode
19	140.Ao	Techniques d'électrophysiologie médicale
19	140.Bo	Technologie d'analyses biomédicales
19	141.Ao	Techniques d'inhalothérapie
19	142.Bo	Technologie de médecine nucléaire
19	180.Ao	Soins infirmiers
19	181.Ao	Soins préhospitaliers d'urgence
19	411.Ao	Archives médicales
20	322.Ao	Techniques d'éducation à l'enfance
20	351.Ao	Techniques d'éducation spécialisée

Annexe C

► Liste des régions en baisse d'effectif

01 BAS-SAINT-LAURENT	09 CÔTE-NORD
02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	10 NORD-DU-QUÉBEC
03 CAPITALE-NATIONALE	11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
04 MAURICIE	12 CHAUDIÈRE-APPALACHES
08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	17 CENTRE-DU-QUÉBEC